

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 85 (1993)
Heft: 4

Artikel: SIB : priorité à la retraite anticipée
Autor: Baumann, Hans
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-386441>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SIB: priorité à la retraite anticipée

*Hans Baumann**

A ce jour, la récession a englouti 50 000 emplois dans la construction et, d'ici la fin de la crise, elle en fera disparaître encore 20 000. Cette érosion de l'emploi est en grande partie d'origine conjoncturelle. Une prochaine reprise ne se dessine pas à l'horizon, de sorte que, dans le meilleur des cas, le nombre de travailleuses et travailleurs devrait se stabiliser en 1994 ou 1995 à son niveau le plus bas. Dans les prochaines négociations sur les conventions collectives, toutes les branches du SIB (Syndicat industrie et bâtiment) sont appelées à mettre l'accent sur la sauvegarde des emplois.

Dans le secteur de la construction, la crise actuelle déclenchera une vague de rationalisation et de restructuration. Simultanément, une fois que l'économie aura repris son souffle, le volume de construction n'augmentera plus au même rythme que par le passé. Il faut donc s'attendre à ce que l'accroissement de ce volume ne dépasse que de peu le taux de croissance de la productivité. En d'autres termes, il est peu probable que la construction embauche plus de travailleuses et travailleurs, même si elle renouait avec la croissance. Le phénomène est déjà connu dans l'industrie chimique où, malgré une forte croissance du volume de production et des bénéfices, on supprime constamment des postes et réduit les effectifs du personnel. La politique de l'emploi du SIB vise à endiguer ce démantèlement des capacités au moyen de mesures à court terme. A moyen terme, il s'agira de raccourcir la durée du travail sous des formes diverses et d'assurer une meilleure répartition du travail pour sauver les emplois. La réduction du temps de travail s'impose de toute urgence dans ce secteur caractérisé par des tâches très pénibles tant sur le plan physique que psychique, et par une durée de travail relativement longue. Il est d'autres arguments qui militent en faveur de nouveaux modèles du temps de travail, notamment les aspirations de la jeune génération à une répartition différente des tâches au sein de la famille et du ménage, ainsi que les exigences accrues en matière de formation continue.

La crise exige des réductions du temps de travail

Déjà au moment des négociations salariales de 1992/93 et en vue de sauver des emplois, le SIB s'est employé à céder l'augmentation du salaire réel, déjà acquise dans la construction, contre une réduction supplémentaire de la durée du travail hebdomadaire. Mais ses tentatives se sont heurtées à la résistance des employeurs nullement disposés à concéder d'autres améliorations réelles en temps de crise. Le syndicat a pour le moins réussi à arracher la compensa-

* Secrétaire du Syndicat industrie et bâtiment (SIB)

tion salariale intégrale pour la dernière tranche prévue. A partir du 1^{er} janvier 1993, la durée du travail a encore diminué d'une demi-heure.

Autre victime de la crise: la réforme du Parifonds qui prévoyait la création d'un nouveau fonds destiné à financer la retraite anticipée partielle pour les travailleuses et travailleurs du bâtiment.

Les réductions du temps de travail, sous toutes les formes imaginables, auront également la priorité absolue lors des prochaines négociations. La convention nationale ou convention-manteau sera renouvelée à la fin 1994. Durant les mois d'été, le SIB a effectué un vaste sondage auprès de ses membres, en vue de connaître leurs priorités dans la reconduction de la convention nationale. Une première vision des questionnaires retournés montre que la retraite anticipée est très populaire et devance largement la réduction de la durée de travail hebdomadaire. Les travailleuses et travailleurs de la construction se rallient ainsi à leurs collègues de l'industrie chimique, laquelle offre toutefois déjà des possibilités de départ avant l'âge légal de la retraite. Sur les chantiers et dans les entreprises qui exigent de rudes efforts physiques, la retraite anticipée correspond à un besoin réel. On pourrait, ici, libérer des milliers d'emplois pour des jeunes professionnels sans donner aux moins jeunes l'impression d'être poussés sur une «voie de garage».

Diverses branches couvertes par le SIB connaissent encore une durée de travail hebdomadaire très élevée: entre 42 et 43 heures dans l'industrie du bois, 42 heures dans celle du papier et des matériaux de construction. Le secteur du bâtiment a fixé une durée annuelle du travail qui correspond en moyenne à une semaine de 40,5 à 41 heures. Dans ces branches, il est impératif de réaliser la semaine de 40 heures par grandes étapes. Les employeurs de cette branche n'accepteront une durée du travail inférieure qu'à condition que nous acceptions de la moduler. Les employeurs, mais aussi bon nombre de nos membres, sont en particulier intéressés à une flexibilité été/hiver. Aujourd'hui déjà, on travaille moins en hiver qu'en été. Il y a donc lieu d'étudier dans quelles proportions la réduction doit porter sur la durée du travail hebdomadaire (avec priorité au vendredi après-midi de congé), sur des congés de formation ou sur des jours de vacances supplémentaires à prendre en hiver. Une telle souplesse suppose un salaire mensuel garanti pour toutes et tous, car les écarts saisonniers du temps de travail ne doivent entraîner aucune perte de gain.

Moins travailler et moins gagner?

Dans la construction plus qu'ailleurs, il importe d'exploiter toutes les possibilités d'une «réduction du temps de travail pendant les heures de travail». Autrement dit, les pauses et les temps de trajets, que l'on ne rémunère qu'en partie aujourd'hui, doivent enfin compter comme temps de travail. Il en va de même pour les brèves absences et pour la formation continue.

L'accroissement de la productivité de ces prochaines années devra être compensé en premier lieu par des réductions du temps de travail, et dans un deuxième temps seulement par une hausse des salaires réels. On ne peut dis-

socier la lutte pour la réduction du temps de travail de la répartition du revenu national; la vague de gains de productivité ouvrira dans les années à venir de nouvelles perspectives pour des réductions du temps de travail avec maintien du salaire. En admettant que la productivité augmente de 8 à 9 pour cent ces quatre prochaines années (supposition qui rejoint les prévisions des instituts économiques) et que les salaires progressent de 1 à 2 pour cent en termes réels, la diminution du temps de travail pourrait s'élever entre 6 et 7 pour cent sans que la répartition du revenu national s'en trouve modifiée.

Une diminution de l'ordre de 6 à 7 pour cent permettrait à la Suisse de s'aligner sur la norme européenne minimale en matière de durée du travail (semaine de 40 heures, voire moins dans certaines branches, 5 semaines de congés payés pour tout le monde). La Suisse devra combler son retard sur les autres pays industrialisés sans faire baisser les salaires.

La majorité des travailleuses et des travailleurs soumis aux conventions collectives conclues par le SIB ne pourrait d'ailleurs ni supporter ni accepter une diminution de salaire.

Retraite anticipée = emplois créés

Créer des emplois et rompre avec la division du travail traditionnelle entre hommes et femmes exige cependant des mesures plus radicales, telles que l'introduction rapide de la semaine de 35 heures, l'abaissement de l'âge de la retraite ou la retraite à la carte dès 60 ans. Pareilles améliorations permettraient à notre avis de «socialiser» une partie des coûts qu'elles induisent, puisqu'elles allégeraient la charge financière d'autres institutions sociales, notamment celles de l'assurance-chômage ou des services d'aide sociale.

En guise d'exemple, citons ici le modèle «troc-emplois» que le SIB entend présenter, par l'entremise de l'Union syndicale suisse (USS), dans sa réponse à l'occasion de la consultation sur l'assurance-chômage. Il propose que l'employeur s'engage à remplacer un travailleur ou une travailleuse de plus de 60 ans par une jeune chômeuse ou un jeune chômeur. La perte de gain du premier est couverte à 80% par l'assurance-chômage jusqu'au moment où celui-ci atteint l'âge de la retraite. La contribution de l'employeur consiste à assurer le paiement de toutes les assurances jusqu'à l'âge légal de la retraite. Il en coûterait environ 1 à 2 milliards à l'assurance-chômage, mais ses dépenses seraient moindres du fait de l'absorption d'une partie du chômage des jeunes. Les employeurs s'opposent d'ores et déjà en bloc à toute forme nouvelle de réduction du temps de travail. Ils cherchent à tout prix à imposer une baisse des coûts salariaux, stratégie qui englobe aussi un allongement de la durée du travail, comme en témoigne l'accord conclu dans l'industrie des métaux et des machines. En matière de réduction du temps de travail, le succès passera par la formation d'un mouvement large, ce qui suppose, à son tour, une forte mobilisation de nos membres, mais aussi une collaboration avec d'autres milieux et mouvement sociaux, notamment avec des comités de crise, des organisations de chômeuses et de chômeurs et des organisations politiques amies.